

arrangements avec des banques privées en vertu desquels elles pourraient prêter 50 millions de dollars aux habitants du Canada à un taux d'intérêt de 6.32 p. 100, bien que dans la grande république au sud et en Nouvelle-Zélande, les fonds affectés à cette fin ne rapporte que 4 p. 100 et moins. Non seulement nous avons permis aux banques de percevoir un intérêt de 6.32 p. 100, ce qui augmentait les dettes privées au pays, mais nous les avons garanties contre toute perte jusqu'à concurrence de 15 millions de dollars. Le Gouvernement rejette la responsabilité du chômage sur les habitants du pays. Il leur demande de s'endetter davantage sans les assurer qu'il prend les mesures nécessaires pour faire disparaître cette situation paradoxale de la famine au sein de l'abondance.

J'espère que ce que nous entendons dire est bien vrai, à savoir que le ministre a l'intention de déposer un bill qui ne sera pas qu'un simple palliatif dans les circonstances. Cette mesure devrait avoir un caractère de permanence et s'attaquer véritablement au problème. S'il élabore un programme de travaux publics, et si d'autres ministères du Gouvernement encouragent l'industrie, développent le commerce extérieur, en un mot si on cherche par tous les moyens à diminuer le chômage, je crois qu'il ne sera pas nécessaire d'entreprendre de tels travaux publics indéfiniment, que l'on pourra les abandonner graduellement, car l'industrie finira par absorber ces ouvriers. Mais tant que l'industrie ne pourra pas absorber tous les chômeurs aptes au travail il incombera au Gouvernement de subvenir à leurs besoins. Et non pas avec de l'argent emprunté, car le temps est venu où l'Etat doit émettre et contrôler le numéraire en circulation, sans attendre sept ans ou une période quelconque. Il ne lui suffit pas de posséder 51 p. 100 des actions de la Banque du Canada, ou de jouir des pouvoirs qui lui permettent de nommer une majorité des membres du bureau d'administration. Nous voulons un Gouvernement qui changera la politique de la Banque du Canada et qui contrôlera l'émission du numéraire et du crédit de manière que l'industrie en ait suffisamment pour ses besoins, et que les habitants du pays disposent d'une puissance d'achat assez considérable pour leur permettre d'acheter les produits de l'industrie et les services que les citoyens du pays peuvent se rendre les uns les autres.

Le ministre nous a parlé de l'échelle des secours. Il a dit que la Commission de placement avait recommandé de la diminuer dans certains cas.

M. le PRÉSIDENT: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il a épuisé son temps de parole.

[M. Landeryou.]

M. LANDERYOU: Cela ne me prendra qu'un instant, monsieur le président. Je veux parler des taux d'assistance que l'on paye dans ces municipalités et dont le ministre a dit qu'ils faisaient concurrence aux salaires. Je demanderai au ministre de bien vouloir faire consigner les taux d'assistance qui sont effectivement payés et qui font concurrence aux salaires: le taux le plus élevé qui soit accordé n'importe où au Canada et les taux actuellement payés dans les deux plus grandes villes de chaque province du Canada. S'il veut bien faire cela, nous serons en mesure d'établir la comparaison et de voir au juste dans quels territoires les taux d'assistance font concurrence aux salaires, car un pareil état de choses ne fait honneur ni au Canada, ni au ministère actuel.

M. R. J. DEACHMAN (Huron-Nord): J'ai trouvé le rapport de la Commission nationale de placement particulièrement intéressant. Les six dernières pages sont une mine d'utiles renseignements sur la répartition du revenu national du Dominion. En parcourant le rapport, aujourd'hui, j'ai remarqué ce fait singulier, que le service administratif prend maintenant 1.52 p. 100 du revenu national, soit 38 p. 100 de plus qu'en 1926. Puis je me suis reporté à la page 110, la dernière page du rapport, où il semble naturel que la commission situe les cultivateurs, et je vois qu'après avoir établi l'équilibre entre les recettes brutes et les recettes nettes, le revenu du cultivateur ne représente maintenant que 7.5 p. 100 du revenu national. Donc, si nous avions au Canada cinq fois plus de fonctionnaires publics, ces derniers toucheraient un revenu global supérieur à celui des 728,000 cultivateurs qui produisent une si large part de la richesse nationale du Dominion.

Parcourons un peu le rapport, car il révèle des choses intéressantes au sujet de la répartition du revenu national. L'autre jour, j'ai dit que les revenus du capital avaient fléchi; le fait est que les revenus du capital et les gains des cultivateurs sont apparemment les seuls qui aient diminué dans notre pays depuis quelques années. Le revenu du capital, c'est-à-dire la valeur réelle pour celui qui touche des intérêts, s'établissait à 100 en 1926; d'après ce rapport, il a baissé à 97.8. J'ai mentionné le revenu du fonctionnaire, suivant la proportion qu'il représente dans le revenu national; mais quand on considère le pouvoir d'achat des revenus moyens du fonctionnaire d'aujourd'hui par rapport à 1926, nous constatons que cet employé obtient 24.6 p. 100 de plus maintenant qu'à cette époque. La différence n'est pas aussi grande en ce qui concerne la moyenne des revenus de l'industrie manufacturière. En se basant sur le niveau